

Département du
COMMUNE DE MARLY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 octobre 2022

Date de convocation

12 OCTOBRE 2022

L'An Deux Mille Vingt-deux, le 18 octobre 2022 à 18 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Étaient Présents :

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1^{er} adjointe – Serge MOREAU, Isabelle DUPONT, Patrick LEMAIRE, Laurence MOREL, Thomas JORIEUX, Alice DUPONT-DONNET Adjoints – Jean-Yves NAVA, Joël BOUTE, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Frédérique VISTE, Hélène MARTIN, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Priscilla DZIEMBOWSKI, Mathilde BARBIEUX, Florence ANDERLIN, Jean-Claude VILLAIN, Estelle BOUTE, Bruno LECLERCQ, Conseillers Municipaux délégués – Serge LEKADIR, Marie-Thérèse HOUREZ, Virginie MELKI-TETTINI, Christian CHATELAIN, Thérèse ZAOUÏ, Valérie CAPELLE, conseillers municipaux.

Arrivée de Christian HANQUET à 18h30.

Étaient Absents excusés :

Assia COSTANZO, adjointe au Maire, avait donné procuration à Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} Adjointe au Maire.
Maria CORDONNIER, conseillère municipale, avait donné procuration à Jean-Noël VERFAILLIE, Maire.
Yves FLOQUET, Adjoint au Maire, avait donné procuration à Serge MOREAU, Adjoint au Maire.
Christian HANQUET, conseiller municipal délégué, avait donné procuration à Thomas JORIEUX, Adjoint au Maire.
Bernard EVRARD, conseiller municipal, avait donné procuration à Serge LEKADIR, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Laurence MOREL

Date d'affichage

12 OCTOBRE 2022

**Nombre de
Conseillers**

En exercice.....33

Présents.....29

Votants.....33

N° DEL-22-64

Objet

**Projet Educatif de
Territoire (PEDT).**

COMMUNE DE MARLY (59)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 octobre 2022

Vu, le code de l'éducation, et notamment ses articles L.551-1 et R.551-13 ;

Vu, la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et notamment son article 66 ;

Vu, le décret n° 2016-1051 du 1er août 2016 relatif au projet éducatif territorial et à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre ;

Vu, la circulaire interministérielle du 19 décembre 2014 pour la promotion de la généralisation des projets éducatifs territoriaux sur l'ensemble du territoire ;

Considérant que le projet éducatif de territoire est un document contractuel - entre l'État et les collectivités - qui organise les temps scolaires et périscolaires ;

Considérant que la ville de Marly s'investit depuis de nombreuses années dans des politiques éducatives visant à assurer l'égalité des chances et des droits entre les jeunes Marlysiens ;

Considérant que le COPIL PEDT de la ville de Marly s'est réuni le 03 Juin 2022 ;

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver le PEDT pour la période 2022 – 2023

- d'autoriser le Maire à signer le PEDT pour la période 2022 - 2023

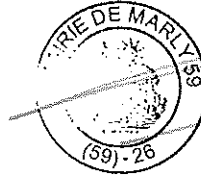
le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

-ADOPTÉ la proposition.

La secrétaire
Laurence MOREL



Le Maire
Jean-Noël VERFAILLIE



affichée le
Transmis en sous-préfecture le
Document exécutoire à compter du



Projet Educatif Du Territoire

Année 2022-2023

1 - Données générales

Nom et prénom de l'élue référente périscolaire : COSTANZO
Assia

Fonction : Adjointe chargée de la politique éducative – de la famille – jeunesse – petite enfance – animation du conseil municipal des jeunes – relation avec les centres sociaux

Adresse électronique : assia.costanzo@marly.fr

Nom et prénom du coordinateur : DUFOUR Amandine

Fonction : Coordinatrice Enfance

Adresse postale : Service des politiques éducatives - Place Gabriel Péri - 59770 - Marly

Téléphone : 03/27/23/99/04

Adresse électronique : amandine.dufour@marly.fr

Adresse postale : Mairie de MARLY - Place Gabriel Péri - 59770 - Marly

Téléphone : 03/27/29/99/00

2 - Elaboration du projet

Coordination et pilotage

- Monsieur Jean-Noël Verfaillie -Maire
- Madame Assia Costanzo – Adjointe chargée de la politique éducative – de la famille – jeunesse – petite enfance – animation du conseil municipal des enfants – relation avec les centres sociaux
- Madame Estelle Boute – Conseillère municipale à la continuité éducative et aux affaires scolaires
- Madame Aurore Fareneau - Conseillère municipale déléguée aux jumelages, aux relations internationales, aux affaires européennes et à la coopération décentralisée
- Madame Hélène Martin – Conseillère municipale à la Petite Enfance
- Monsieur Menei – Inspecteur de l'éducation nationale
- Madame Flatrès, conseillère pédagogique
- Les Directeurs d'écoles
- La principale du collège Alphonse Terroir
- Le proviseur du lycée François Mansart
- Des représentants de parents d'élèves
- Des délégués écoles, collèges, lycées
- Mesdames Claire Levecque et Claire Pamart – Coordinatrices Petite Enfance
- Madame Amandine Dufour et Monsieur Lémuel Campos – Coordinateurs Enfance
- Madame Sandrine Delbove – Responsable du service éducation
- Monsieur Christophe Marchant – Directeur du Centre Communal d'Action Social
- Les directeurs des structures (P.E – E)
- La CAF
- Les directeurs des Centres Sociaux
- Le représentant du D.R.E
- Le chargé de mission politique de la ville
- Madame Alice Donnet – Éluée en charge de la mission sociale
- Val Métropole
- Madame Aurélie Buchez - Responsable de la ludothèque
- Madame Nicole Champreux – Coordinatrice lecture publique
- Monsieur Jean-Pierre Caridroit – Référent parentalité
- Le représentant de la médiathèque du NORD
- Monsieur Julien Fremaux – Chef de pôle de la vie associative et des sports
- Les éducateurs sportifs
- 2 conseillers municipaux enfants

3 – Les besoins répertoriés

Du point de vue des enfants :

- ▶ Proposer des horaires en adéquation avec les rythmes de l'enfant
- ▶ Rendre les loisirs éducatifs, culturels et sportifs accessibles au plus grand nombre
- ▶ Intégrer dans une politique globale les différents temps de l'enfant : Temps scolaires, périscolaires et les différents types d'apprentissage.

Du point de vue des acteurs éducatifs :

- ▶ Développer des valeurs partagées éducatives entre tous les acteurs du territoire
- ▶ Développer une complémentarité dans les projets et les actions mis en œuvre par les différents acteurs éducatifs de la ville (écoles, associations, ville, partenaires institutionnels...)
- ▶ Développer un système d'évaluation des dispositifs mis en place

Formation des agents :

- ▶ Formations des agents
- ▶ Formations communes (équipe pédagogique / équipe de l'éducation nationale)
- ▶ VIF (Vivons en forme)
- ▶ Premiers secours (spécifique chez l'enfant)
- ▶ Médiation, lutte contre le harcèlement, l'inclusion,
- ▶ La médiathèque (BD...)

Continuer la modernisation des équipements :

- ▶ Dématérialisation des archives
- ▶ Traitement des inscriptions
- ▶ Améliorer l'interaction avec les familles sur le portail famille (dépôt de dossier, réaliser les évaluations, questionnaire de satisfaction dématérialisé...)
- ▶ Gestion de l'appel
- ▶ Mutualisation des informations par la création d'un portail des acteurs de la petite enfance à la jeunesse

Faire de la pause méridienne un temps éducatif (formalisé par une charte) :

- ▶ Prise en compte de l'enfant
- ▶ Eveiller au goût
- ▶ Responsabiliser
- ▶ Développer l'autonomie
- ▶ Lutte contre le gaspillage alimentaire

- ▶ Recyclage des déchets de cantine (mise en place de composteurs)

Proposer la participation d'intervenants extérieurs qualifiés dans les domaines :

- ▶ Culturel
- ▶ Artistique
- ▶ Citoyen
- ▶ Développement durable
- ▶ La parentalité

Maintenir et développer les accueils de loisirs apprenants

4 – Les atouts du territoire

- ▶ L'existence de structures municipales pouvant accompagner la réflexion sur le plan mercredi (écoles municipales de musique, de sport, ludothèque).

- ▶ L'existence de complexes sportifs sur le territoire (salles de sports, basket, pétanques, tennis, gym, boxe, tennis de table, danse...).

- ▶ Un tissu associatif et partenarial riche (environ 86 associations, dont certaines affiliées à des fédérations et ayant donc des personnes diplômées). Une concertation à mettre en œuvre dans le but d'aboutir à une forme de partenariat adaptée aux enjeux identifiés sur les rythmes éducatifs.

- ▶ Une rénovation urbaine : l'émergence d'un nouveau quartier, la convention ANRU, le boulevard urbain qui relie deux quartiers éloignés, construction d'un nouveau groupe scolaire.

- ▶ L'existence d'une structure petite enfance municipale avec une spécificité d'accueil du handicap dès le plus jeune âge qui génère une continuité éducative au sein des ACM.

- ▶ Mise en place récente d'accueils de loisirs apprenants.

5- Les enjeux éducatifs pour la collectivité

- **Travailler en synergie et complémentarité avec les différents acteurs; l'éducation, l'enfance, la jeunesse, la petite enfance, les acteurs sociaux,**

- **Rechercher l'épanouissement de l'enfant par :**
 - Le développement du potentiel des enfants
 - Le respect de son développement et de son rythme
 - La garantie de veiller à sa sécurité affective
 - Le travail avec les familles (jouer un rôle d'accompagnement des parents en concertation avec les différents acteurs)
 - La vigilance au respect de la dignité de l'enfant (lutte contre le harcèlement, respect de sa singularité)

- **Participer à la réussite des enfants sur le plan humain; réussite scolaire, sportive, éducative :**
 - Accompagner à la scolarité (par la formation des agents)
 - La reconnaissance des efforts réalisés (récompenses ...)
 - Lutter contre le décrochage
 - Développer la lecture publique dès le plus jeune âge

- **Contribuer à construire les compétences du citoyen du 21^{ème} siècle.**

6- Les objectifs éducatifs de la collectivité

Afin de répondre aux besoins des enfants et aux attentes de tous, la municipalité a pour objectif de proposer un accueil et des activités de qualité, où le respect de chacun, selon son histoire, son âge, son rythme, est pris en compte.

- Favoriser l'épanouissement, la coopération et développer le potentiel de l'enfant

- Respecter les rythmes de vie et le bien-être des enfants

- Favoriser l'autonomie des enfants

- Favoriser le vivre ensemble

- Favoriser l'ouverture d'esprit et la curiosité des enfants en favorisant l'éveil culturel, artistique, musical, ... et sa créativité.

- Développer les liens intergénérationnels et permettre une meilleure synergie des acteurs éducatifs

- Développer l'action de communication en direction des familles

7- Les effets attendus

- Garantir la continuité et la cohérence éducative entre les projets de chaque partenaire.

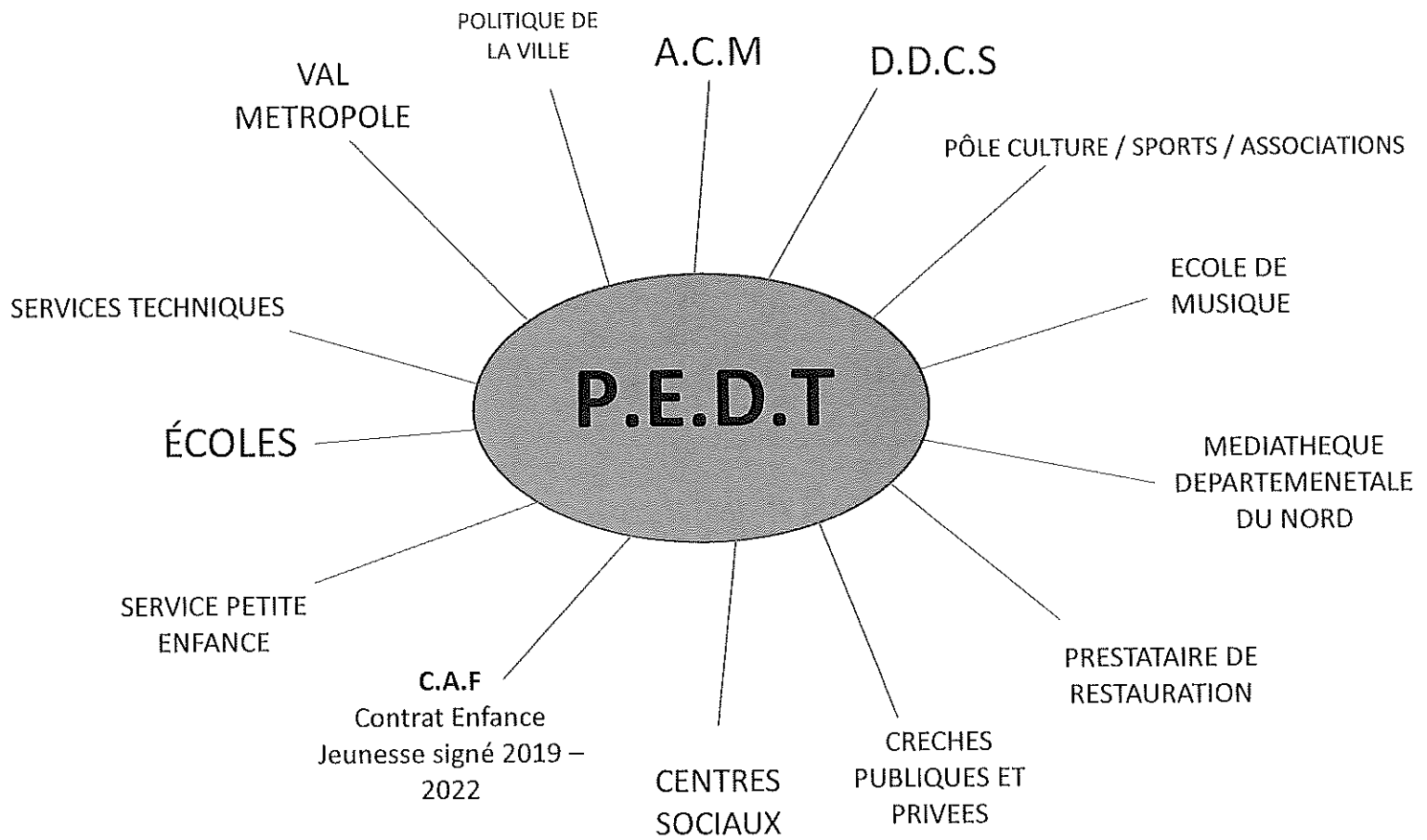
- Mettre en œuvre des propositions pédagogiques de qualité.

- Assurer l'articulation des interventions sur les différents temps de la vie de l'enfant :
 - Par la mise à disposition et la répartition des locaux
 - Par la clarification des missions des intervenants
 - Par la mise en place d'un encadrement de qualité

- Améliorer la qualité de l'encadrement.

- Mieux évaluer l'efficacité, l'impact et la pertinence des actions.

8 - Articulation du P.E.D.T avec les dispositifs existants



► **Axe 1 : Travail en transversalité**

Entre les services techniques, les écoles, les ACM (projet développement durable)

Entre le service Culture / Sports / Associations et le service des Politiques éducatives (interventions des ETAPS dans les accueils périscolaires, harmonisation des dossiers et dates d'inscriptions, de la communication auprès des familles. Uniformisation des tarifs)

Entre la politique de la ville, les écoles et le pôle éducatif (DRE)

Entre le service communication et le pôle éducatif (relation aux usagers, communication / inscriptions en direction des familles)

► **Axe 2 : La continuité éducative**

Articulation entre les projets d'écoles et les ACM

Collaboration entre les écoles, les ETAPS et les ACM

Collaboration entre les écoles et la politique de la ville (D.R.E)

Organisation de passerelles entre les structures petite enfance et les écoles maternelles

Travail à l'éducation alimentaire en lien avec notre prestataire de restauration

Rendre la culture accessible pour tous (projets Ludothèque et Lecture publique)

Dans le cadre du Parcours citoyen, mise en place d'un Conseil Municipal des Enfants

Actions en direction de la famille (Bouch'ta famille, fêtes de centres, café partage, moments festifs, ...)

Mise en place d'une charte Périscolaire et d'une charte de l'ATSEM

9 – Les activités dans le cadre du P.E.DT /Plan mercredi

En plus des activités déjà existantes dans le cadre des accueils périscolaire et extrascolaire (temps de pause méridienne des journées d'école, temps d'accueil des matins et des soirs d'école) la ville a développé : le plan mercredi.

Le plan mercredi

Les activités varient en fonction de l'âge des enfants (maternelle ou élémentaire), des compétences recrutées (animateurs, intervenants...), des souhaits des enfants, des locaux disponibles à proximité.

Les enfants sont pris en charge par les animateurs selon leur choix d'activité. L'application du taux d'encadrement expérimental (1 animateur pour 14 enfants en maternelle et 1 animateur pour 18 enfants en primaire) est sollicitée, nous permettant de l'appliquer à titre exceptionnel.

Les activités fonctionnent en atelier à la carte, ce qui permet à ce jeune public de participer à des activités d'éveil sous forme d'ateliers.

Les domaines d'activités ciblés :

Ateliers créatifs

Ateliers culturels et artistiques

Ateliers sportifs

Ateliers environnement

Les locaux utilisés sont en priorité les locaux municipaux.

De plus, les enfants ont accès aux locaux municipaux à proximité des écoles tels que les complexes sportifs et les gymnases, la ludothèque. Pour les élémentaires, les enfants sont amenés par groupe à pied vers ces structures de proximité (le temps de trajet est en moyenne de 10 minutes. Pour les maternelles, les enfants sont amenés par groupe en navette municipale).

MERCREDIS RECREATIFS	
Horaires	7h30 / 9h (accueil péricentre) 4 formules sont à distinguer : Matin sans repas : 9h / 12h Matin avec repas : 9h / 13h 30 Journée : 9h / 17h Après-midi : 13h30 / 17h 17h15 / 18h30 (accueil péricentre)
Effectifs (en moyenne)	36 enfants de moins de 6 ans 48 enfants de plus de 6 ans 84

Nombre total d'enfants concernés par le PEDT / plan mercredi	1171
---	-------------

Les activités sportives en périscolaire :
 ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS

TEMPS PERI SCOLAIRES		
ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS		
	En deux sessions	
	9h00 / 10h30	10h30 / 12h00
Horaires		
Effectifs		
Nombre de Places par session et par période	24	24
Taux de remplissage moyen	86,7%	85,8%
	86,25%	

Tous les mercredis, le dispositif ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS accueille :

2 x 24 élémentaires par semaine, de 9h00 à 10h30 et 10h30 à 12h00

Le dispositif a pour but de *faire découvrir des activités sportives aux enfants de 6 à 12 ans afin qu'ils puissent :*

- *Trouver une activité qui leur plait afin de s'inscrire dans une association*
- *Se développer physiquement en pratiquant plusieurs sports sur une année (jusqu'à 10 sports par période) et acquérir des compétences (endurance, coordination, force, vitesse, souplesse, agilité...)*

10 - Les activités existantes en périscolaire et extrascolaire (en dehors de celles organisées le mercredi)

Les services périscolaires et extrascolaires que la ville de Marly proposait avant la mise en place du PEDT ainsi que le nombre d'enfants concernés en moyenne sont les suivants :

En périscolaire, les activités proposées se déroulent au sein des écoles de la ville.

Quartiers	Ecoles	Adresses
Les Florales	Hurez Saint Nicolas maternelle	Rue Léon Fondu – 59770 – MARLY
	Hurez Saint Nicolas Primaire	
	Marie Curie maternelle	Rue des Violettes – 59770 – MARLY
	Marie Curie Primaire	
Le Centre	Jules Henri Lengrand maternelle	Place Gabriel Péri – 59770 – MARLY
	Jules Henri Lengrand primaire	
La Briquette	Louise Michel maternelle	Rue Camélinat – 59770 – MARLY
	Louise Michel primaire	
	Nelson Mandela maternelle	Rue des Arbrisseaux – 59770 – MARLY
	Nelson Mandela primaire	

ECOLES	Effectifs
Ecoles maternelles	514
Ecoles élémentaires	753

	TEMPS PERISCOLAIRES – Nombre d'enfants présents		
	Matin	Midi	Soir
Horaires	7h30/8h45	11h30/13h30	16h30/18h30
Effectifs (en moyenne)	100	530	122

En extrascolaire :

TEMPS EXTRASCOLAIRES		
	Petites vacances	Vacances d'été
Horaires	7h30 / 9h (accueil péricentre) 9h / 17h 17h00 / 18h30 (péricentre)	7h30 / 9h (accueil péricentre) 9h / 17h 17h00 / 18h30 (péricentre)
Effectifs (en moyenne)	69 enfants de moins de 6 ans 87 enfants de plus de 6 ans 156	87 enfants de moins de 6 ans 170 enfants de plus de 6 ans 301

Durant les petites vacances, les ACM se déroulent au sein de l'accueil :

Marie Curie pour 72 maternels et 96 élémentaires.

Durant l'été, les ACM se déroulent au sein de l'école :

Marie Curie pour 144 élémentaires et 72 maternels.

Expérimentation de l'accueil de loisirs apprenant, en coopération entre l'Éducation Nationale et la municipalité lors des ACM de l'été 2020 :

Afin de limiter les effets du confinement sur le niveau scolaire des enfants, l'offre de loisirs a été enrichie par un projet « lecture et écriture BD » dans le cadre du projet BD du ministère de la culture.

Le projet a reçu des avis très favorables que ce soit de la part des familles, des enfants et des professionnels.

Les activités sportives en extrascolaire : MARLY SPORTS VACANCES

	TEMPS EXTRASCOLAIRES MARLY SPORTS VACANCES	
	Petites vacances	Vacances d'été (uniquement août)
Horaires	14h00 / 17h00	14h00 / 17h00
Effectifs		
Nombre de Places par semaine	24	24
Taux de remplissage moyen	100%	67%

Durant les petites vacances, le dispositif MARLY SPORTS VACANCES accueille :

24 élémentaires par semaine, tous les après-midis de 14h00 à 17h00

Durant l'été, la capacité d'accueil est de :

24 élémentaires par semaine, tous les après-midis de 14h00 à 17h00, uniquement pendant le mois d'août

Les activités proposées sont sportives, innovantes et ludiques. En plus de faire découvrir des activités sportives, le dispositif vise à permettre

- à l'enfant non licencié d'être orienté vers une association,
- à l'enfant licencié de développer ses compétences acquises en club

et d'une manière général à développer son autonomie, ses capacités et son esprit

Les activités sportives : LES INTERVENANTS

Frédéric LECERF – Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS)

Stéphane CHABE - Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS)

Laurent MICHEL - Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS)

Ils assurent la programmation, le contenu, la préparation et le rangement des activités

Les activités sportives : LES LIEUX D'INTERVENTION

Salle de Sports (Aragon, Dumont, Schumann, Caillou, Gosselin)

Complexe Sportif (Denayer, Papin, Masnaghetti)

Centre Aquatique Nungesser (Valenciennes)

Selon les périodes et les activités

11- La place des familles dans le projet

L'action des accueils de loisirs s'intègre dans une démarche de complémentarité avec une autre cellule éducative qui est la famille.

Elle a pour mission de sensibiliser les parents, lors de l'accueil ou à l'occasion de réunions, aux diverses actions menées et au projet pédagogique, de les inciter à venir partager un temps de loisirs avec leurs enfants dans le but de :

- ▶ Valoriser les productions ou les compétences de leur enfant
- ▶ Valoriser le travail d'équipe
- ▶ Favoriser les échanges entre parents et équipe pédagogique

L'équipe veille à créer des liens avec les familles et à les renforcer en les intégrant en tant que spectatrices mais aussi actrices dans les temps de loisirs de leurs enfants :

- ▶ La présentation du projet pédagogique et de l'équipe
- ▶ Des moments « café partage » le matin
- ▶ Des moments forts tels que les goûters festifs, grands jeux, kermesse, fête du centre...
- ▶ Des moments festifs
- ▶ Remise des récompenses scolaires
- ▶ Moments de restitution des productions des enfants lors des ACM

L'équipe tient à mettre en place le maximum d'outils afin de développer la communication écrite et visuelle avec les parents :

- ▶ Affichages
- ▶ Tracts
- ▶ Livre d'or afin de recueillir les avis des parents
- ▶ Photos
- ▶ Le site de la ville
- ▶ Le portail famille
- ▶ L'application téléphonique

12- Les tarifs

Les tarifs applicables à l'activité « Ecole Municipale des Sports », à compter du 1^{er} septembre 2022, sont fixés comme suit :

Quotient familial	Par séance, sur la période Marlyisien scolarisé en maternelle	Par séance, sur la période Extérieur scolarisé en maternelle
Inférieur à 450	2,75 €	5,80 €
Entre 451 à 700	2,95 €	6,00 €
Entre 710 à 1000	3,25 €	
Supérieur à 1000	3,50 €	6,25 €

Quotient familial	Par séance, sur la période Marlyisien scolarisé en élémentaire	Par séance, sur la période Extérieur scolarisé en élémentaire
Inférieur à 450	2,90 €	6,10 €
Entre 451 à 700	3,45 €	6,30 €
Entre 710 à 1000	3,75 €	

Les tarifs applicables aux accueils périscolaires du matin et du soir sont fixés ainsi qu'il suit :

Quotient Familial	Accueil du matin Marlysiens	Accueil du soir avec le goûter Marlysiens	Accueil du matin Extérieurs	Accueil du soir avec le goûter Extérieurs
- 450	0.70€	1.20€	1.05€	1.55€
451 et 700	0.85€	1.35€	1.55€	2.05€
701 et 1000	0.95€	1.45€		
+ 1000	1.10€	1.60€	2.45€	2.95€

Les tarifs applicables à la Pause Méridienne sont fixés ainsi qu'il suit :

Quotient Familial	Marlysiens			Extérieurs		
	Repas maternel	Repas Elémentaire	<i>Dont le coût de l'accueil et de l'animation</i>	Repas maternel	Repas Elémentaire	<i>Dont le coût de l'accueil et de l'animation</i>
- 450	2.10€	2.20€	0.70€	4.95€	5.15€	0.95€
451 et 700	3.20€	3.40€	0.75€	5.15€	5.35€	1.05€
701 et 1000	3.50€	3.75€	0.80€			
+ 1000	3.90€	4.05€	0.85€	5.25€	5.45€	1.10€

Les tarifs applicables aux Mercredis Récréatifs sont fixés ainsi qu'il suit :

Quotient Familial	Marlysiens maternels			Extérieurs maternels		
	Matin + Repas	Journée	Après-midi	Matin + Repas	Journée	Après-midi
- 450	3.50€	5€	2.75€	9.10€	12.75€	5.80€
451 et 700	4.75€	6.25€	2.95€	9.35€	13.00€	6.00€
701 et 1000	5.30€	7.00€	3.25€			
+1000	5.85€	7.75€	3.50€	9.70€	13.25€	6.25€

Quotient Familial	Marlysiens élémentaires			Extérieurs élémentaires		
	Matin + Repas	Journée	Après-midi	Matin + Repas	Journée	Après-midi
- 450	3.75€	5.15€	2.90€	9.40€	13.05€	6.10€
451 et 700	5.00€	6.40€	3.45€	9.75€	13.30€	6.30€
701 et 1000	5.45€	7.15€	3.75€			
+1000	6.05€	7.90€	4.00€	10.10€	13.55€	6.55€

Les tarifs applicables aux ALSH et à Marly Sports Vacances pour une semaine de 5 jours, sont fixés ainsi qu'il suit :

Quotient familial	Marlysiens	Extérieurs
-450	25 €	64 €
451 à 700	31 €	65 €
701 à 1000	34 €	
1000	38 €	66 €

Les tarifs applicables aux ALSH et à Marly Sports Vacances pour une semaine de 4 jours en cas de jour férié, sont fixés ainsi qu'il suit :

Quotient familial	Marlysiens	Extérieurs
-450	20 €	51 €
451 à 700	25 €	52 €

13 – Les moyens

LOCAUX	Hurez St Nicolas	Marie Curie	Jules Henri Lengrand	Louise Michel	Nelson Mandela
Élémentaires	Salle d'accueil périscolaire	Salle municipale du caillou (salle de sports + activités)	Salle d'accueil périscolaire + salle de la ludothèque	Salle d'accueil périscolaire	Salle polyvalente
	Salle polyvalente	1 tisanerie	Salle informatique + bibliothèque	Salle BCD - informatique	Salle d'accueil périscolaire
	3 salles de classes (non utilisées par l'école)	1 réserve de matériels sportif et une réserve de matériels d'activités	1 cour de récréation bitumée	1 local de réserve extérieur	Salle de classe (mutualisée entre l'école et le péri)
	1 salle de stockage de matériels sportifs et d'activités	Salle polyvalente du restaurant scolaire	1 espace vert clôturé avec table de ping-pong	1 cour de récréation avec espace vert et bitumé	1 cour de récréation avec espace vert et bitumé
	1 cour de récréation avec différents espaces verts et bitumés	3 cours de récréation avec différents espaces verts et bitumés + 3 tables de ping-pong			

LOCAUX	Hurez St Nicolas	Marie Curie	Jules Henri Lengrand	Louise Michel	Manoela
Maternelles	Salle de motricité	Salle de motricité	Salle de motricité	Salle de motricité	Salle de motricité
	Salle vidéo	BCD	Salle informatique	Salle vidéo	Salle vidéo
	Dortoir	Dortoir	BCD	Dortoir	Dortoir
	1 cour bitumée	1 cour bitumée	Salle vidéo	1 cour avec espaces verts et bitumés + structures de jeux en bois	1 cour bitumée
			1 cour bitumée		

Tous les accueils périscolaires et extrascolaires sont dotés de matériels pour les différentes animations mises en place.

Ce matériel (sportif, activité manuelle, jeux, ...) est commandé lorsqu'un projet d'animation a été rédigé par l'équipe d'animation.

Les équipes peuvent se rendre à la Ludothèque municipale afin d'emprunter des jeux de société.

La coordinatrice lecture publique intervient auprès de chaque périscolaire et organise en lien avec les équipes, un prêt de livres (dans le cadre du partenariat avec la MDN).

Des malles à lire et jouer, sur diverses thématiques telles que :

- Développement durable
- Inclusion
- Europe

Ont été mises en place et tournent régulièrement au sein des accueils.

14- Bilan annuel et modalités d'évaluation

Un suivi évaluation est mis en place à chaque session des Mercredis (1ère session de septembre à octobre – 2^{ème} session de novembre à décembre – 3^{ème} session de janvier à février – 4^{ème} session de mars à avril et 5^{ème} session de mai à juillet) et à chaque période de petites vacances / été.

Cette évaluation portée par la ville permettra de réajuster les actions mises en œuvre dans le cadre du PEDT / PLAN MERCREDI.

Des critères qualitatifs et quantitatifs nous permettront d'évaluer principalement :

- 1- La qualité du travail partenarial et sa pertinence
- 2- Notre contribution au développement de l'enfant sur les plans : moteur, intellectuel, physique, psychologique, les compétences psychosociales.

Il s'agira de choisir 5 critères spécifiques et de déterminer une durée au terme de laquelle nous pourrons poser un bilan précis et chiffré sur la qualité des actions menées et leurs pertinences.

Fait à Marly, le